

Hydro-Québec
75 boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, PQ
H2Z 1A4

Longueuil, le 8 décembre 2013

Madame, Monsieur,

Cette lettre accompagnant notre paiement de facturation par chèque pour la période prenant fin le 21 novembre 2013 vise trois objets. Dans un premier temps, nous vous indiquons que **tous les frais** reliés de près ou de loin au compteur installé actuellement à notre domicile depuis le 8 octobre 2013 seront payés **sous protêt**. Ainsi, les frais ajoutés à notre facture de consommation concernant l'installation et la relève d'un compteur non-communicant seront payés **sous protêt, sous réserve de nos droits**. Nous ne sommes pas du tout en accord avec le fait de devoir payer des frais pour **protéger notre santé, notre sécurité et notre vie privée**.

D'autre part, compte tenu que Hydro-Québec facture tout de même des frais pour un compteur dit non-communicant et qu'André Cloutier, à l'emploi d'Hydro-Québec, a affirmé que le compteur non-communicant émet tout de même des ondes, nous demandons la confirmation par écrit de l'absence d'émission quelconque d'un tel compteur.

Nous demandons aussi les rapports d'études complets rapportant l'innocuité des compteurs intelligents sur la santé humaine, **tant au niveau thermique que non thermique en précisant les effets sur les jeunes enfants** auxquels vous référez pour prétendre qu'ils sont sécuritaires.

Nous demandons également le numéro de certification du compteur dit non-communicant (Itron) ainsi que la date à laquelle il a été certifié;

Une réponse écrite est demandée.

Annie Pouliot et Michel Dion
1043 Viger
Longueuil, PQ
J4J 1A4

c.c.

Ville de Longueuil refuse
Refusons les compteurs
Marie Malavoy, députée de Taillon
Martine Ouellet, ministre des ressources naturelles
Réjean Hébert, ministre de la santé et des services sociaux
Régie de l'Énergie du Québec
Protecteur du citoyen du Québec
Union des consommateurs
Amir Khadir, député de Mercier
Françoise David, Québec Solidaire
AQLPA